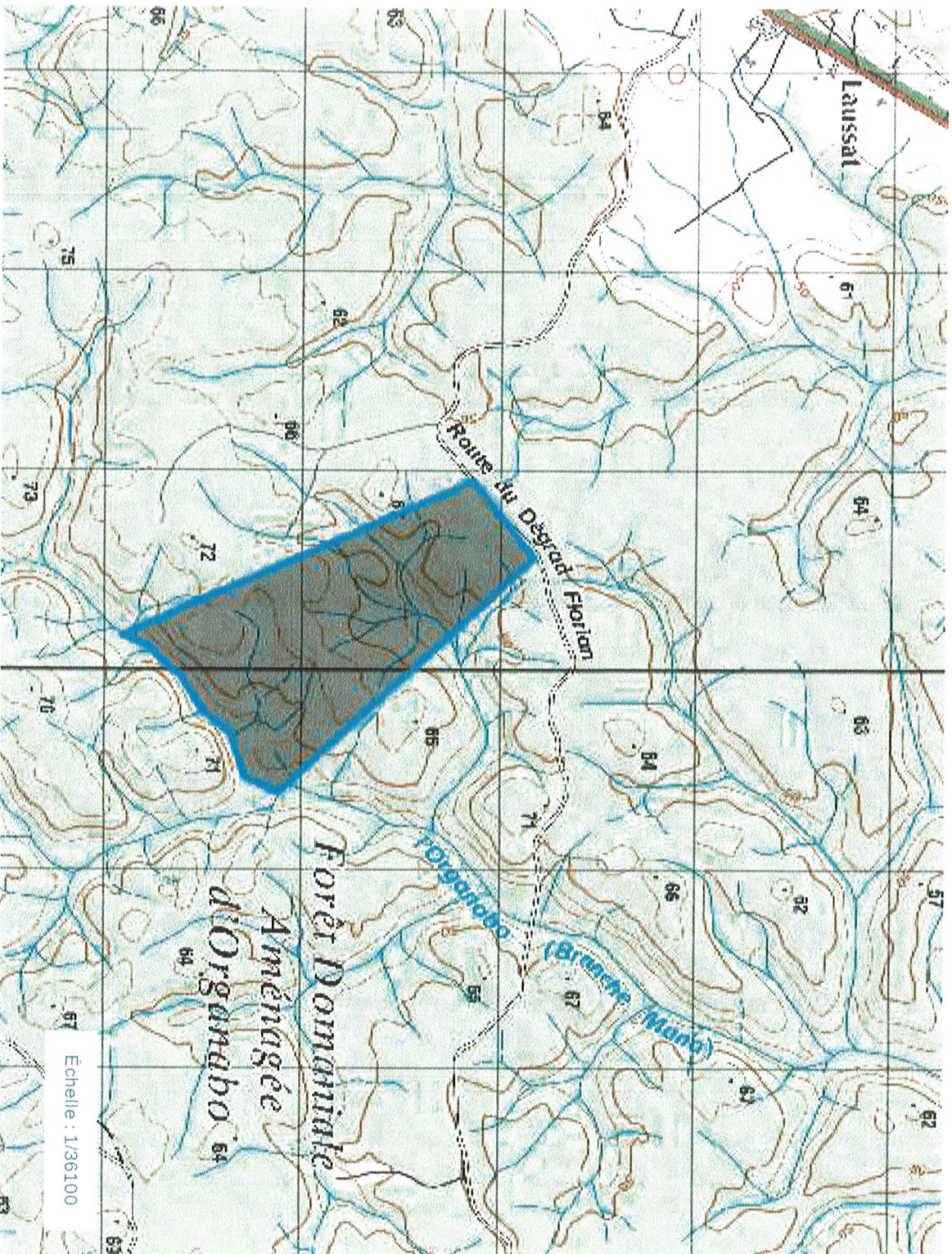




KB

Le est approuvé

Outil du Foncier Agricole de Guyane



IDENTIFIANT : 12761

NOM : BENTH

PRÉNOM : Royann

SURFACE DEMANDÉE : 142

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 219438.52 y : 606170.94

- Borne 2 :

X : 219053.57 y : 605862.98

- Borne 3 :

X : 219830.90 y : 604081.02

- Borne 4 :

X : 219882.23 y : 604213.00

- Borne 5 :

X : 219962.88 y : 604289.99

- Borne 6 :

X : 220025.21 y : 604374.32

- Borne 7 :

X : 220201.18 y : 604487.97

- Borne 8 :

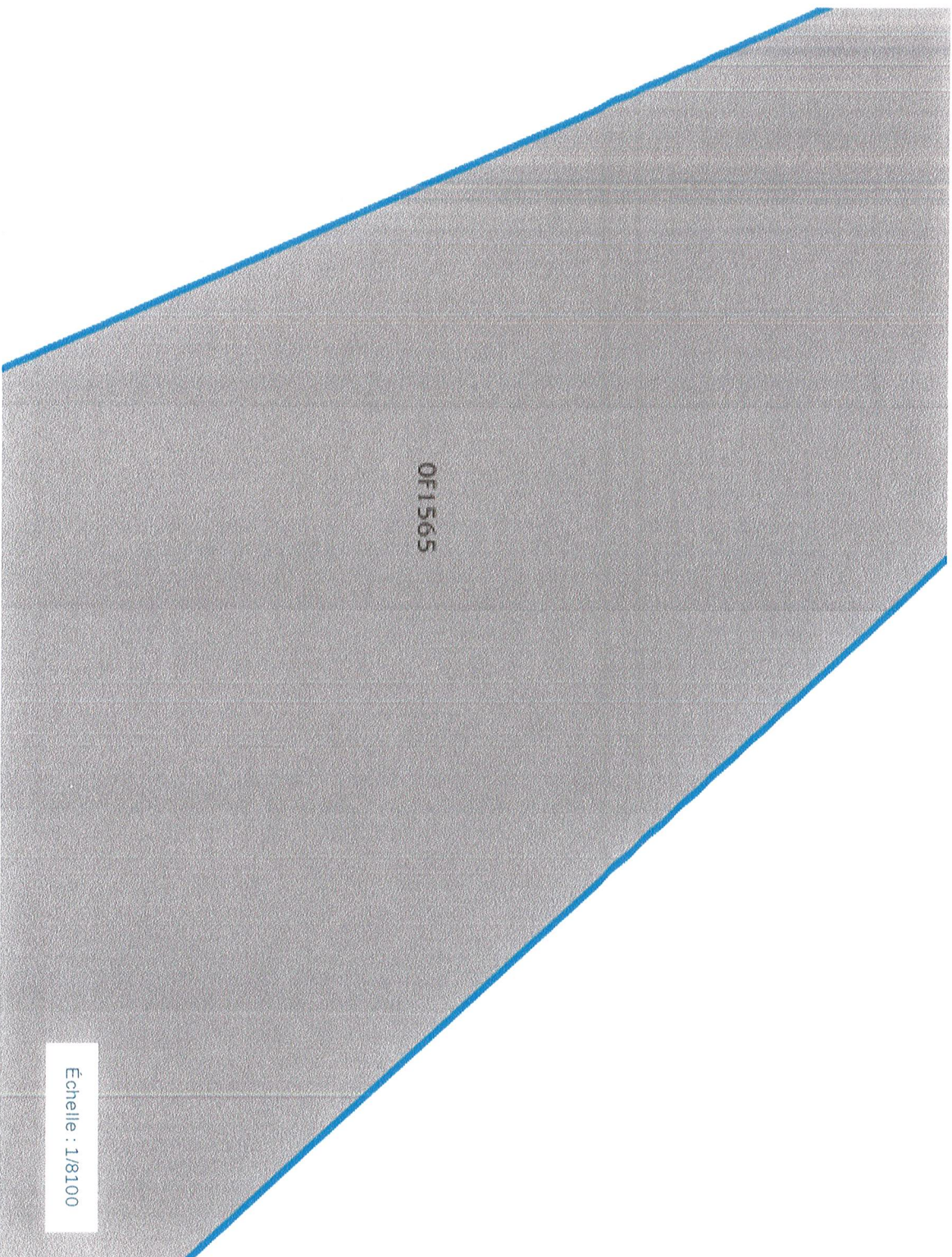
X : 220329.50 y : 604638.28

document imprimé le 10/08/2021

Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.

Lu et approuvé

Outil du Foncier Agricole de Guyane



IDENTIFIANT : 12761

NOM : BENTH

PRÉNOM : Royann

SURFACE DEMANDÉE : 142

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE : EPSG

COORDONNÉES GPS :

- Borne 1 :

X : 219438.52 y : 606170.94

- Borne 2 :

X : 219053.57 y : 605862.98

- Borne 3 :

X : 219830.90 y : 604081.02

- Borne 4 :

X : 219882.23 y : 604213.00

- Borne 5 :

X : 219962.88 y : 604289.99

- Borne 6 :

X : 220025.21 y : 604374.32

- Borne 7 :

X : 220201.18 y : 604487.97

- Borne 8 :

X : 220329.50 y : 604638.28

document imprimé le 10/08/2021

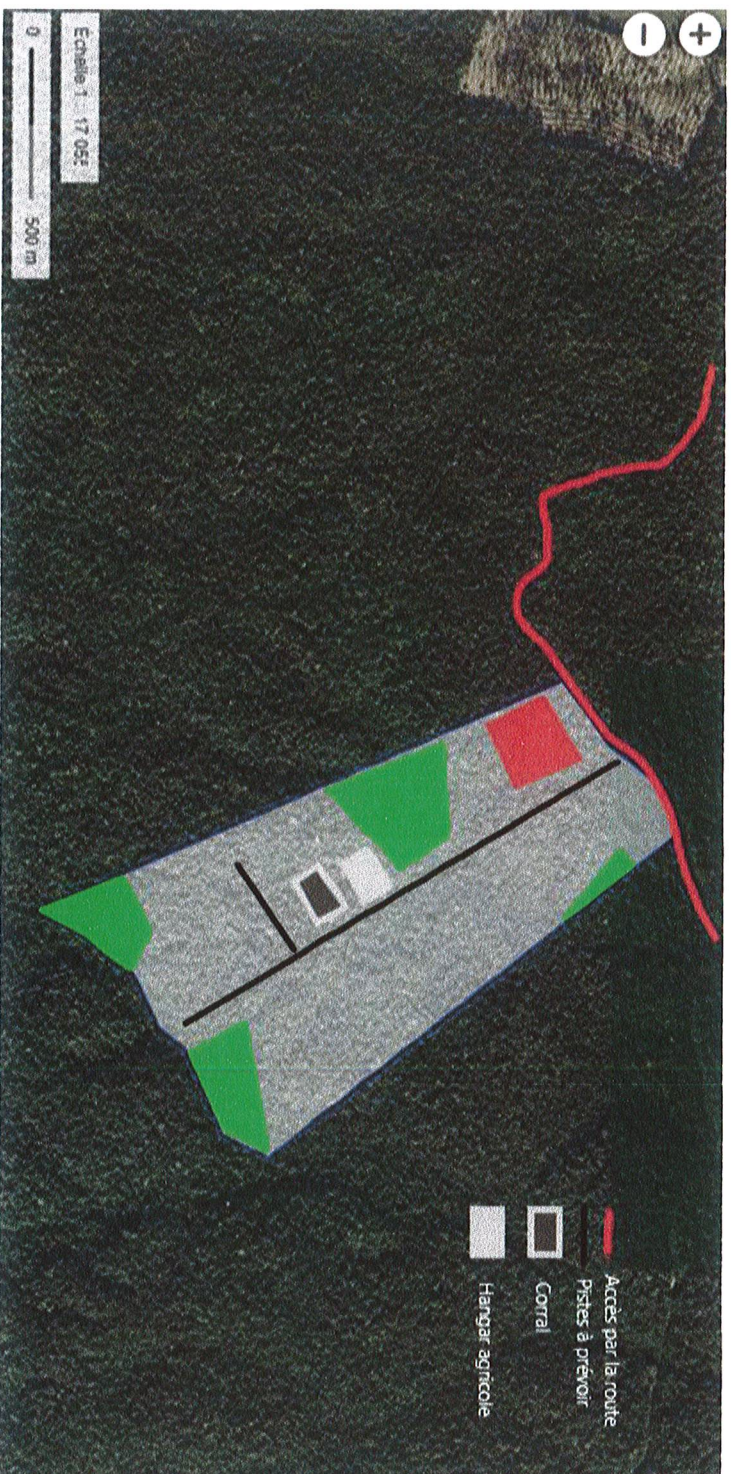
Cette demande de foncier agricole ne m'ouvre aucun droit sur le terrain demandé et ne fait pas office de contrat d'occupation.

Just approuvé

COMPLEMENT D'INFORMATION PROJET D'INSTALLATION DE MR ROYANN BENTH



- En vert : zones boisées laissées à l'état naturel (environ 15% de la surface totale soit 20 hectares) ;
- En rouge : zones de cultures vivrières d'une surface totale de 4 hectares (plantain, manioc et patates douces) ;
- En blanc : zones dédiées aux pâturages de bovins (116 hectares).



- Aménagement de pistes (emplacement provisoire) de 5 mètres de largeur et de 600m et 1720 m de longueur (mesures provisoires)
- La construction d'un hangar agricole et d'un corral est prévue sur la parcelle, une fois les travaux de défrichement terminés.

L'emplacement des aménagements et des zones présentés ci-dessus ne sont que provisoire. Les zones cultivées ainsi que les zones boisées à conserver ne peuvent être prévu à l'avance. Elles feront donc l'objet d'une réévaluation une fois la demande de foncier de Monsieur Royann BENTH accordée. L'emplacement des espaces à conserver sera également discuté avec les entreprises spécialisées dans la défriche et sera réétudié sur place.

→ **Travaux postérieurs à la défriche :**

Préparation du sol pour la plantation de plantes fourragères (semis de Kikuyu) : gyrobroyage et labour seront donc effectués. Des amendements organiques seront également réalisés tous les 2 ou 3 ans pour l'entretien des parcelles de pâturage (fumier ou NPK).

De plus, des amendements calciques et organiques sont également prévus pour les cultures vivrières.

→ Aucun forage n'est prévu pour ce projet.

→ Monsieur BENTH commencera son activité avec l'achat de 30 génisses et d'un taureau.